

Objet : Vacances des membres du personnel – Pâques 2012

Réseaux : Communauté française

Niveaux et services : Fond – Second – H. Ecole – Prom. Soc – Univ de la C.F.

Période : du 30/03/12 au 06/04/12 et du 06/04/12 au 13/04/12.

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
- Aux conseillers-directeurs des centres psychomédico-sociaux organisés par la Communauté française.
- Aux délégués sociaux

<u>Circulaire</u>	informative		
<u>Emetteur</u>	Administration Générale des Personnels de l'Enseignement Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales		
<u>Destinataire</u>	Chefs des établissements ; conseillers-directeurs des C.P.M.S. ; délégués sociaux du réseau de la C.F.		
<u>Contact</u>	André Delsinne – 02/413.39.47 Joëlle Joyeux – 02/413.38.79		
<u>Document à renvoyer</u>	Voir annexe circulaire Pâques		
<u>Date limite d'envoi</u>	16 mars 2012		
<u>Objet</u>	Vacances des membres du personnel – Pâques 2012		

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

Mots clés :

- annexe : circulaire Pâques

29 NOV. 2011

1080 BRUXELLES, le

ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT
Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales

Boulevard Léopold II, 44, 1er étage, bureau 1 E 110
1080 BRUXELLES

* Aux chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française.

* Aux Conseillers-directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.

* Aux délégués sociaux.

Tél. : 02/413.38.79. – 02/413.39.47

Fax : 02/413.34.67

Vos correspondants : André DELSINNE – Joëlle JOYEUX.
Nos réf. : AGPE/AD/Serv. Rel. Soc./29/V.P. 2011.

OBJET : Vacances des membres du personnel – Pâques 2012.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service social du Ministère de la Communauté française pour l'enseignement et les centres P.M.S. de la Communauté française, organisera, **durant la période de Pâques 2012** des vacances familiales au littoral belge (lieu de résidence : COXYDE).

Le séjour se répartit sur la période des vacances de Pâques 2012 (du vendredi 30 mars 2012 – à 15 h. - au vendredi 6 avril 2012 - à 10 h. – et du vendredi 6 avril 2012 – à 15 h. – au vendredi 13 avril 2012 – à 10 h.).

1) Quelles sont les modalités de réservation qui ont été retenues ?

Le formulaire de réservation ci-joint, dûment complété et signé, est à adresser, dès à présent, au Ministère de la Communauté française – Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 1^E 110) – 1080 BRUXELLES et doit parvenir à ce service, au plus tard, pour le vendredi 16 mars 2012. Ce document devra être accompagné du document SS1 (voir exemplaire en annexe), en y

joignant les revenus nets cumulés du ménage, via la communication des souches de traitement du requérant et de son conjoint (ou cohabitant), avec, pour mois de référence, le mois de juin ou de septembre 2011 ou tout autre document pouvant en tenir lieu, ainsi qu'une composition de ménage, ceci, pour pouvoir bénéficier de l'intervention ultérieure du Service social.

Les appartements – ceux qui ont été choisis sont soignés et correctement équipés - seront attribués au mieux des intérêts des membres du personnel.

A ce sujet, il est précisé que dans le cadre de cette activité de vacances familiales, il sera tenu compte des revenus professionnels cumulés du ménage, du nombre d'enfants à charge ainsi que de l'ordre d'arrivée des demandes (la date de la poste faisant foi).

J'attire plus particulièrement l'attention sur le fait qu'un acompte est à verser consécutivement à une réservation et que celle-ci ne sera confirmée qu'après réception par le Service social du document joint en annexe 1 au présent document et vérification de ce que l'acompte a été effectivement versé, le document joint en annexe 2 précisant les modalités de paiement du solde.

2) Quelles sont les modalités d'intervention du Service social ?

1°) Le coût du séjour, tel que renseigné dans le présent document, comprend les frais en matière de consommation d'eau (jusqu'à 1 m³ par semaine), de gaz (jusqu'à 13 m³ par semaine), d'électricité (jusqu'à 75 kWh par semaine), de chauffage (si électrique, la consommation de base est augmentée jusqu'à 150 kWh par semaine), le coût de nettoyage de l'appartement étant acquitté par le Service social. Il y a lieu de faire remarquer que tout dépassement de ce qui est prévu au niveau de la consommation d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage sera facturé par Immo La Terrasse et déduit de la caution - que vous déposez à votre arrivée à l'agence -, ceci hors intervention du Service social.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que toute annulation d'un séjour doit faire l'objet, de la part de(s) la personne(s) inscrite(s), d'un écrit assorti de toute pièce probante (certificat de maladie, d'accident, extrait d'acte de décès, ...), documents qui sont à transmettre au Service social.

2°) L'intervention est calculée en fonction des revenus nets cumulés (**les allocations familiales ne sont plus prises en compte**) du ménage.

Les barèmes suivants sont appliqués :

Revenus nets jusqu'à 14.873,70 euros : 60 % d'intervention la 1^{ère} semaine et 40 % la seconde semaine + un abattement de 24,80 euros par enfant à charge par semaine ;

Revenus nets compris entre 14.898,40 et 19.831,50 euros : 40 % d'intervention la 1^{ère} semaine et 25 % la seconde semaine + le même abattement que celui prévu plus haut ;

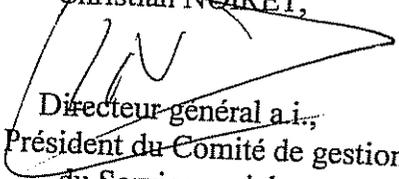
Revenus nets compris entre 19.856,30 et 24.789,40 euros : 20 % d'intervention la 1^{ère}

semaine et **10 %** la seconde
semaine + le même abat-
tement que celui prévu plus
haut ;

Revenus nets compris entre **24.814,20** et **37.184,10 euros** : **10 %** d'intervention la 1ère
semaine et **5 %** la seconde
semaine + le même abat-
tement que celui prévu plus
haut ;

Revenus nets supérieurs à **37.184,10 euros** : **NIHIL**, mais le même abattement que
celui prévu plus haut.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le contenu de la présente à la connaissance
de tous les membres du personnel de l'institution relevant de votre autorité ou dont vous êtes
le (la) délégué(e) social(e).

Christian NOIRET,

Directeur général a.i.,
Président du Comité de gestion
du Service social

P.S. : cette circulaire peut être consultée sur le site Circulaires :
<http://www.adm.cfwb.be>

PROGRAMME DES VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL
 PAQUES 2012 – Littoral belge

Appartements COXYDE	Du 30/3 au 06/4/2012	Du 06/4 au 13/4/2012	Description
ATLANTIC, 05.02 (A26) Zeedijk, 226 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec tapis Nombre de personnes : 6 Etage : 5 Vue sur mer Balcon Living avec tapis plein Piscine	466 euros	466 euros	1 lit 2 pers. 1 lit superposé 2 pers. 1 divan-lit 2 pers. four dans la cuisine machine à laver frigo – compart. congél. plaques électriques baignoire télévision - distribution chauffage central au fuel micro-ondes couvertures, couettes ascenseur local à vélos petits animaux domestiques admis
LA SIRENE, 501 Zeedijk, 329 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec du parquet Nombre de personnes : 5 Etage : 5 Vue sur mer Terrasse Living avec parquet	486 euros	486 euros	1 lit simple 2 lits simples 1 lit superposé 2 pers. four dans la cuisine lave-vaisselle douche compartiment congélateur chauffage électrique télévision - distribution ascenseur garage micro-ondes couettes non fumeurs pas d'animaux
VALPARAISO, 2/1 – Zeedijk, 388 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec carrelage Nombre de personnes : 6 Etage : 2 Vue sur mer Living avec carrelage	466 euros	466 euros	1 lit 2 pers. 2 lits simples 1 divan-lit 2 pers. place pour lit enfant four dans la cuisine frigo compartiment congélateur lave-vaisselle baignoire plaques électriques chauffage central au gaz télévision – distribution micro-ondes ascenseur petits animaux domestiques admis couvertures, couettes local à vélos

Appartements COXYDE	Du 30/3 au 06/4/2012	Du 06/4 au 13/4/2012	Description
<p>VALPARAISO 6/2 Zeedijk, 388 - 389 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec carrelage Nombre de personnes : 4 Etage : 6 Vue sur mer Living avec carrelage Balcon</p>	<p>PAS DE LOCATION DURANT CETTE PERIODE</p>	<p>488,50 euros</p>	<p>1 lit 2 pers. 2 lits superposés 4 pers. place pour lit enfants fourneau à gaz compartiment congé- lateur lave-vaisselle douche baignoire chauffage central au gaz micro-ondes télévision - distribution ascenseur couettes local à vélos petits animaux domestiques admis</p>

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales.

Service social

S.S.I

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir par toute personne sollicitant l'intervention du Service social (à l'exception de l'allocation jeunes parents)

I - REQUERANT(E)	
NOM et PRENOMS :	
ETAT CIVIL :	
FONCTION :	N°matricule :
	N° registre national :
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE : Rue N° Bte.	
Code postal Localité N°tél :	
N° de compte bancaire IBAN : N°	
NOMS ET PRENOMS :	
REVENU MENSUEL NET :	euros
DESIGNATION DU SERVICE QUI PAIE LE TRAITEMENT (mettre une croix dans la case correspondante)	
- Service de fixation et liquidation des traitements du Département <input type="checkbox"/>	
- Comptable de l'établissement <input type="checkbox"/>	
- Caisse de l'établissement autonome <input type="checkbox"/>	
- Administration des Pensions <input type="checkbox"/>	
REVENU MENSUEL NET, provenant d'un cumul :	euros
DENOMINATION et ADRESSE COMPLETE DE L'INSTITUTION OU CE CUMUL S'EXERCE :	
MUTUALITE A LAQUELLE LE (LA) REQUERANT(E) EST AFFILIE(E) :	
Nom	
Adresse	
N° d'affiliation	

II - CONJOINT(E) OU COHABITANT(E)	
NOM et PRENOM :	
PROFESSION :	
NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :	
REVENU MENSUEL NET :	euros
MUTUALITE A LAQUELLE LE(LA) CONJOINT(E) EST AFFILIE(E) :	
Nom	
Adresse	
N° d'affiliation	

III - COMPOSITION DU MENAGE				
1. Requérant(e), conjoint(e) ou cohabitant(e), enfants à charge et autres personnes à charge n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu.				
	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE
Requérant(e)				
Conjoint(e) ou cohabitant(e)				
Enfant(s) à charge				
Autres personnes à charge (n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu)				
2. Enfants ou autres personnes qui ne sont pas à la charge du (de la) requérant(e) et vivant sous le même toit.				
NOM	PRENOMS	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète

A _____, le _____

(Signature)

IV - REMARQUES IMPORTANTES
<p>A toute demande d'intervention, il y a lieu de joindre :</p> <p>1° une copie d'extrait de compte où figure clairement le numéro de compte.</p> <p>2° une attestation délivrée par l'employeur du (de la) conjoint(e) ou du (de la) cohabitant(e) mentionnant le traitement mensuel net au moment de la demande. Lorsque le (la) conjoint(e) ou le (la) cohabitant(e) occupe une situation lucrative indépendante, la demande d'intervention doit être appuyée d'une copie de l'avertissement – extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente</p> <p>3° une attestation délivrée par la société de secours mutuel (mutualité ou autre organisme similaire) mentionnant son intervention dans les différents frais (clinique, hôpital, médecin, pharmacien, etc. . .) Uniquement dans le cas d'une demande de remboursement de frais médicaux et assimilés.</p> <p>4° une composition de ménage délivrée par l'Administration communale du lieu de résidence du (de la) requérant(e).</p>

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL - PAQUES 2012

Période du vendredi 30 mars 2012 – à 15 h. – au vendredi 6 avril 2012 – 10 h. ;
Période du vendredi 6 avril 2012 – à 15 h. – au vendredi 13 avril 2012 - 10 h.

FORMULAIRE DE RESERVATION.

NOM ET PRENOM DU(DE LA) REQUERANT(E) :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue n° bte

Code postal Localité

N°(s) de téléphone ou(et) de GSM :

FONCTION : (1)

ETABLISSEMENT :

PROFESSION DU CONJOINT : (2)

REVENUS NETS CUMULES DU MENAGE (NON COMPRIS LES ALLOCATIONS FAMILIALES) :
.....

APPARTEMENT CHOISI :

(Ordre de préférence) 1) 2) 3)
(par semaine ou par
quinzaine)

PERIODE(S) CHOISIE(S) :

(Ordre de préférence) 1) 2) 3)
(par semaine ou par
quinzaine)

MEMBRE(S) DE LA FAMILLE ACCOMPAGNANT LE (LA) REQUERANT(E) :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			

Date :

Signature :

(1) Situation administrative (définitif, stagiaire, temporaire prioritaire, temporaire, contractuel, ...).
(2) Idem (le cas échéant).

ANNEXE 1

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAQUES 2012

Je soussigné(e)

suite à la réservation d'un séjour à

pour la période suivante :

m'engage à verser un acompte de 100 euros dès réservation, au compte **BE 29 001-5054755-64** de l'Association pour la promotion du Service social des personnels enseignant et assimilés du Ministère de la Communauté française – c/o Mme A.M. GALASSO – 44, Boulevard Léopold II à 1080 BRUXELLES.

A la rubrique « communication » du bulletin de virement, vous voudrez bien indiquer la mention suivante, **ce qui doit figurer entre parenthèses étant le nom de famille que vous avez inscrit ci-avant, lors de la réservation** :

* Acompte vacances familiales Pâques 2012 Réf. : 2012/(Nom de famille)

Fait à

Date

Signature

Ce formulaire est à renvoyer, **par retour du courrier (1)** au Ministère de la Communauté française – Administration générale des Personnels - Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 1E 110) – 1080 BRUXELLES ou au n° de télécopie suivant : 02/413.34.67.

(1) : Votre réservation vous sera confirmée dès réception du présent document et vérification de ce que l'acompte a été effectivement versé.

ANNEXE 2

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAQUES 2012

Je soussigné(e)

suite à la réservation d'un séjour à

pour la période suivante :

le montant total à acquitter étant de

et ayant versé un acompte de 100 euros dès réservation,

m'engage à payer le solde de au compte **BE 29 001-5054755-64** de l'Association pour la promotion du Service social des personnels enseignant et assimilés du Ministère de la Communauté française – c/o Mme A.M. GALASSO – 44, Boulevard Léopold II, à 1080 BRUXELLES et ce, dans les huit jours qui suivent la réception du présent document.

A la rubrique « communication » du bulletin de virement, vous voudrez bien indiquer la mention suivante, **ce qui doit figurer entre parenthèses étant le nom de famille que vous avez inscrit ci-avant, lors de la réservation :**

* Solde vacances familiales Pâques 2012 Réf. : 2012 (Nom de famille)

Fait à

Date

Signature

Ce formulaire est à renvoyer, **par retour du courrier (1)** au Ministère de la Communauté française – Administration générale des Personnels – Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 1^E 110) – 1080 BRUXELLES ou au n° de télécopie suivant : 02/413.34.67.

(1) : Les renseignements quant à votre séjour vous seront transmis dès réception du présent document et vérification de ce que le solde a été effectivement versé.